Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Soudures-defectueuses-sur-le-chantier-de-l-EPR-de

18 juillet 2018

Soudures défectueuses sur le chantier de l'EPR de Flamanville : le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France portent plainte

Voici quelques mois, des soudures défectueuses ont été détectées sur des tuyauteries du circuit secondaire de l'EPR de Flamanville ; plus d'un tiers d'entre elles seraient concernées. Ce 18 juillet 2018, le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France déposent plainte à ce sujet contre EDF, Framatome et contre X pour 10 infractions devant le procureur de la République de Cherbourg.

En effet, les industriels ont laissé fabriquer et installer sur le chantier ces tuyauteries dont les soudures ne correspondaient pas aux exigences de sûreté, et omis d'en informer l'Autorité de sûreté nucléaire. Nous ne laisserons pas l'industrie nucléaire jouer la tactique du fait accompli !

Des soudures non-conformes sur des équipements cruciaux

Lors de la conception de l'EPR de Flamanville, EDF avait décidé que certains composants parmi les plus essentiels relèveraient du principe d' « exclusion de rupture ». N'étant surtout pas censés rompre, ces équipements étaient supposés présenter une qualité de conception et de fabrication à toute épreuve. Leur rupture étant de ce fait supposée impossible, EDF pouvait se dispenser d'en étudier les conséquences. C'était le cas, notamment, de la cuve de l'EPR.

Or d'autres équipements sont concernés par ce principe. Après la cuve de l'EPR, ce sont **des soudures du circuit secondaire, qui transfère la vapeur sous pression des générateurs de vapeur vers les turbines,** qui sont concernées par un nouveau scandale.

Le 22 février 2018, EDF a dû rendre public ce nouveau défaut, qui faisait l'objet d'échanges avec l'ASN depuis plus d'un an. Ainsi, **lors de la préfabrication de ces soudures, en 2012 et 2013, EDF n'avait pas transmis à son sous-traitant Framatome (anciennement Areva) les**

prescriptions renforcées permettant d'atteindre le niveau de qualité supérieur exigé. Le problème aurait été détecté dès 2015 en usine ; l'ASN n'en a cependant été informée que début 2017. Par ailleurs, ces exigences renforcées n'auraient pas été transmises pour les soudures réalisées à partir de 2016 sur le chantier, si bien que de nouveaux défauts y ont été découverts.

Pire : **le 10 avril 2018, de nouveaux défauts ont été détectés par EDF sur d'autres soudures du circuit secondaire, qui avaient pourtant été contrôlées après fabrication et déclarées conformes.** Suite à une inspection, l'ASN a déclaré que *« l'organisation et les conditions de travail lors des contrôles de fin de fabrication ont globalement nui à la qualité des contrôles ».*

Pour l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, cette situation constitue une *« alerte sérieuse »*. Dans un avis du 11 avril 2018, pointant *« des défaillances humaines et organisationnelles »*, *« un manque de rigueur des fournisseurs »* et *« une insuffisance du système de surveillance mis en place par EDF »*, il préconise l'extension des contrôles.

Le 30 mai 2018, une nouvelle inspection de l'ASN a mis en évidence une organisation du travail pour le moins perfectible [1] concernant la mise en œuvre des contrôles. **Cette affaire paraît semblable à une pelote qui n'en finirait plus de se dévider, chaque inspection révélant de nouveaux défauts et la nécessité d'étendre les contrôles à de nouveaux équipements !**

De graves infractions qui doivent être sanctionnées

Le fait d'installer et utiliser des équipements sous pression nucléaire ne satisfaisant pas aux exigences essentielles de sûreté constitue un délit. Sur les tuyauteries concernées, le niveau de sûreté attendu n'est pas atteint et l'affirmation d'EDF selon laquelle *« ces circuits sont aptes à assurer leur mission en toute sûreté »* relève de la pure mauvaise foi. Cette irresponsabilité est d'autant plus grave au regard des caractéristiques des tuyauteries concernées, dans lesquelles circuleraient plusieurs tonnes de vapeur par minute à une pression de plusieurs dizaines de bars. Comme l'indique le cabinet indépendant WISE Paris dans une note (voir ci-dessous), **leur rupture serait susceptible d'entraîner un déséquilibre thermique et de réactivité dans le cœur du réacteur** et d'endommager gravement les équipements environnants. Et il ne s'agit pas d'une anomalie isolée : **selon l'ASN, plus d'un tiers des soudures du tuyauteries du circuit secondaire présenteraient des défauts [2] !**

EDF a également commis un délit en n'informant l'ASN qu'en 2017 de défauts qu'elle avait pu constater dès 2015 en usine. **Avoir attendu plus de deux ans constitue-t-il le symptôme d'un dysfonctionnement grave de l'organisation interne d'EDF ? Ou s'agit-il d'une volonté délibérée de retarder le traitement des « écarts » pour bénéficier du fait accompli, les tuyauteries étant alors installées ?**

Face à des faits aussi graves et à une telle pratique du fait accompli, il est urgent de mettre un coup d'arrêt aux agissements d'EDF, d'autant que la liste des problèmes n'est sans doute pas close.

C'est pourquoi le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France déposent aujourd'hui plainte pour 10 infractions. Au-delà de la nécessaire sanction d'industriels délinquants, cette plainte doit interpeller les pouvoirs publics sur l'urgence d'abandonner ce chantier catastrophique. Ce réacteur criblé de malfaçons ne doit démarrer sous aucun prétexte !

Consulter la plainte

Lire la note de WISE Paris (version actualisée au 11 avril 2019) :

Contact presse :

Marie Frachisse (juriste) – 07 62 58 01 23

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon – 06 64 66 01 23

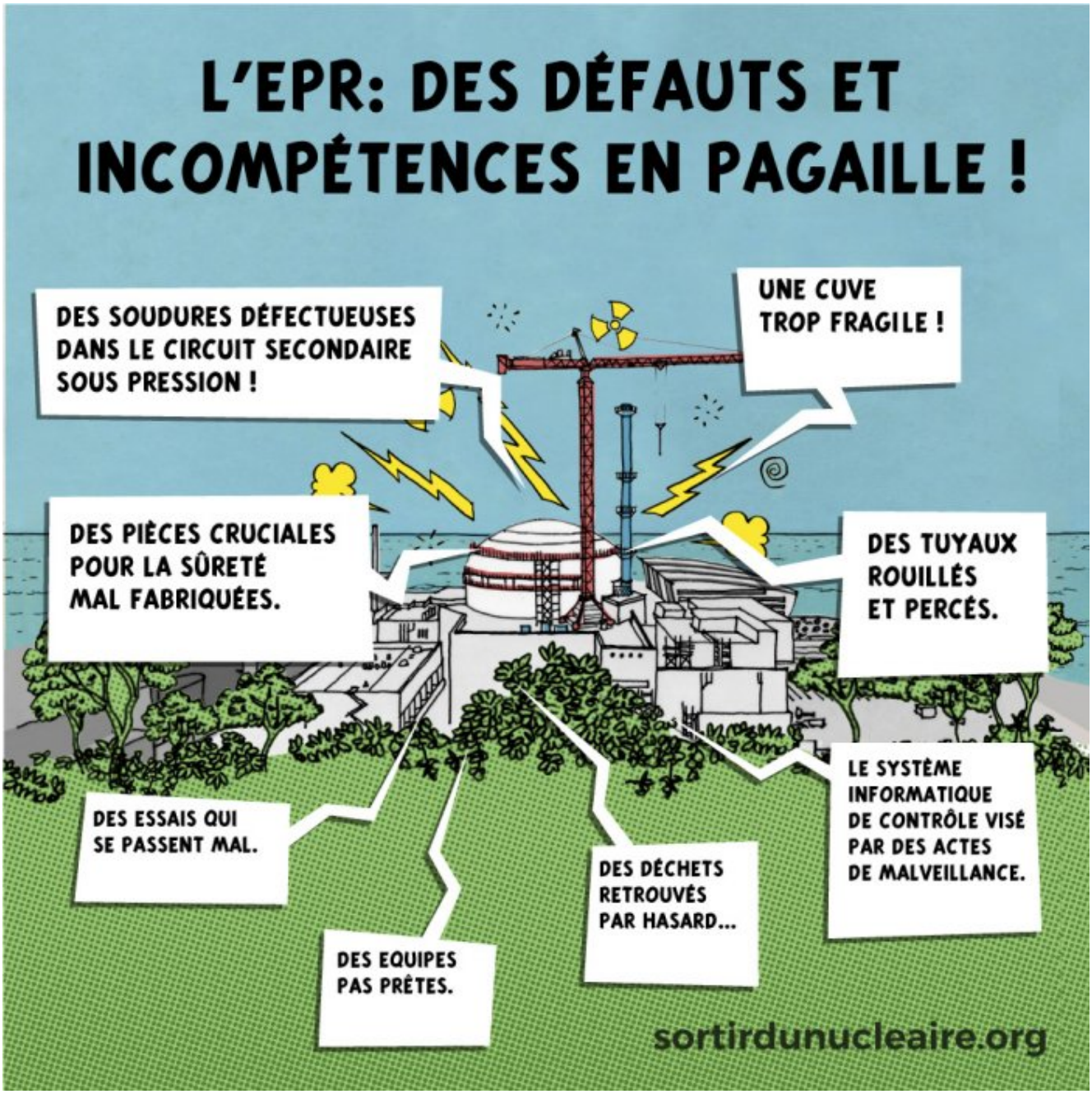

Notes

[1] Contrôles effectués à la lampe frontale dans des lieux peu éclairés, interrogation sur la qualification des agents en charge des contrôles, etc.

[2] Voir la déclaration de Pierre-Franck Chevet, Président de l'ASN, devant laCommission d'Enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité nucléaire le 7 juin 2018 : *« La procédure [de vérification] est en cours et nous en attendons le bilan global de façon imminente. D'après les indications dont nous disposons, environ 35 % des soudures présenteraient des défauts »*.